



DISCOURS DE M. GILLES SIMEONI A L'ASSEMBLEE DE LA COMMISSION DES ILES DE LA CRPM

MADERE – 18 OCTOBRE 2018

(Seule la version prononcée fait foi)

Chers collègues,

Je vous propose de faire un point sur l'état des travaux engagés par notre Commission des Iles, sur l'écho que ceux-ci ont reçu au sein de la CRPM et auprès de Institutions européennes, afin de pouvoir organiser notre contribution -au plan formel- aux travaux de l'Assemblée générale pour que la voix de la CDI soit entendue et prise en compte.

Pour aller à l'essentiel, nous avons conscience d'être à un véritable tournant de la construction européenne, tournant qui pourrait être très négatif -si nous n'y portons pas remède- pour les régions insulaires que nous représentons.

Je ne reviens pas sur les difficultés structurelles que rencontre l'Union européenne aux niveaux politique, institutionnel, économique, au plan de la vision et du projet. Je n'y reviens pas sauf pour rappeler que cette évolution politique d'ensemble, conduit à remettre en cause jusqu'à *l'affectio societatis* de certains pays, sinon dans le principe d'appartenance, en tout cas dans les valeurs objectives et principes fondamentaux qui ont constitué l'Union européenne. Cette trame d'ensemble dessine une difficulté objective qui est incontestable, y compris pour nous, insulaires qui sommes également des citoyens européens convaincus.

Le Vice-Président de la Région Sicile, M. Armao m'a montré un sondage dans lequel 44% seulement des italiens s'affirment favorables à l'appartenance de leur pays à l'UE. C'est dire les difficultés de fond auxquels nous sommes confrontés.

Ça c'est pour le contexte d'ensemble.

Pour ce qui nous concerne plus particulièrement, je dois dire que l'inquiétude est identique. Et je le dis en termes forts, solennels et mûrement pesés.

La CDI travaille et bien, peut être pourrait-elle travailler mieux encore et j'aurai quelques propositions à faire à ce sujet.

Nous nous sommes réunis en juillet dernier pour deux jours, au terme desquels nous avons adopté une Déclaration à l'unanimité qui, sur le plan technique et politique, était particulièrement charpentée. Le moment est venu de voir si nos efforts sont suffisamment pris en considération. Et c'est en cela que je voulais vous faire part de mon inquiétude ! non pas qu'il n'y ait pas eu des avancées. Il y en a eu, grâce à notre travail, grâce à l'écoute de certains organes européens plus que d'autres, notamment le Parlement européen qui est très attentif à ce que les régions insulaires peuvent dire. Mais de façon globale, à quelques mois d'une échéance cruciale, je considère pour ma part que le fait insulaire n'est toujours pas pris en considération de façon satisfaisante par les Institutions européennes et les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre.

Je voudrais vous le démontrer autour des 4 piliers de notre réflexion, puisqu'il y a 4 grands thèmes dans les politiques que nous avons abordées :

- la cohésion
- le transport,
- l'énergie, l'environnement et le climat
- le tourisme durable

Sur le premier volet, la **politique de cohésion** de l'Union européenne, c'est une politique qui est un pilier fondateur de l'Union. Cette politique va être, nous le savons, profondément remise en cause, notamment du fait du Brexit. Je vous rappelle que les grands équilibres qui ont été arrêtés, nous sont défavorables globalement puisque, pour mémoire, le budget concernant la coopération territoriale européenne va être revu à la baisse pour passer de 10 milliards d'euros à 8,4 milliards. Ce ne sont pas seulement des chiffres. De façon globale, la diminution annoncée de la valeur financière de 10% va être répercutée de façon mécanique sur vos budgets régionaux et va conduire à faire des choix politiquement douloureux dans tous les domaines structurants de vos activités. De façon concrète, nous qui sommes élus pour défendre nos îles, nos territoires, nos populations, voire nos peuples, si nous donnons l'impression de nous accommoder sans avoir rien fait pour inverser ou limiter de façon significative les tendances dangereuses, nous serons forcément contestés et à bon droit.

Sur la question importante de la coopération territoriale sur laquelle ma Conseillère Exécutive, Mme Nanette Maupertuis, travaille de façon soutenue au sein du CDR : Il y a des aspects positifs et des aspects plus inquiétants.

La **coopération transfrontalière** d'abord, avec 4.4 milliards d'euros. Ce volet de la coopération ne concerne plus -ou n'est plus prévu pour concerner aujourd'hui que de façon très large- la coopération transfrontalière terrestre, et que les îles – sauf à être reliées physiquement au continent- risquent d'être exclus des nouveaux dispositifs. Nous avons là un point de vigilance absolue d'autant mieux que sur le deuxième volet, la **coopération transnationale**, couvre désormais à la fois, la coopération entre pays -et là, elle est conservée à l'identique- et la coopération entre les îles. Sur ce point, il y a un deuxième aspect inquiétant sur ce 2ème volet, car la coopération interinsulaire ne pourra plus se faire directement entre les îles. Elle est prévue pour être organisée à l'échelle de grands bassins maritimes, donc principalement continentaux et si cette évolution n'est pas limitée, elle va priver d'espace un aspect clé de la coopération interrégionale, qui était notre coopération interinsulaire ! Nous sommes, bien sûr, en recherche permanente de partenariats stratégiques avec les régions continentales mais nous avons aussi besoin impérativement de développer les réseaux et les connexions interinsulaires. Accepter que la coopération territoriale ne concerne plus – ou ne puisse plus concerner une coopération interinsulaire- serait un recul significatif. Il y a, dans cette coopération territoriale, un nouveau volet consacré spécifiquement aux régions ultrapériphériques à concurrence projetée de 270 millions d'euros. C'est une avancée importante. Je suis heureux pour ces régions périphériques et ultrapériphériques de l'acceptation projetée de ce nouveau volet de la coopération territoriale.

Un dernier mot sur le dernier volet, celui de la **coopération interrégionale** stricto sensu, le programme INTERREG EUROPE qui est historiquement le premier pilier de la coopération interrégionale. Je vous rappelle que ce volet est le plus affecté de tous les volets, puisqu'il y a une diminution du budget de la coopération interrégionale de 83%, donc une diminution drastique. Si nous acceptons ce recul sur la coopération interrégionale, nous sommes très en deçà de qu'il faut faire.

Enfin, sur le volet N° 5, la création de **plateformes technologiques interrégionales** en matière d'innovation. Nous y sommes tous favorables, 1 milliard d'euros y seront consacrés mais certaines régions, notamment à travers l'initiative « Vanguard », sont déjà organisées et on donc un coup

d'avance. Il faudra veiller à ce que cette enveloppe puisse profiter de façon équitable à toutes les régions insulaires car pour toutes nos régions, l'innovation est un facteur décisif de croissance et de développement.

En ce qui concerne ce premier pilier, nous avons demandé :

i) un niveau maximum de flexibilité pour les îles ;

ii) un maintien ou une augmentation du volume budgétaire ;

iii) la prise en compte formalisée du fait insulaire, si possible dans l'ensemble des politiques publiques de l'UE ou, en tout cas, dans les principales politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons une prise en compte qui tend à s'affirmer pour les RUP, et c'est heureux, nous les avons soutenus et nous les soutiendrons car la géographie parle d'évidence. Vous aidez de façon spécifique c'est à la fois respecter l'esprit de l'UE et c'est aussi permettre à l'UE d'avancer et d'être présente dans des territoires qui sont souvent au confluent de 2 ou plusieurs continents.

Ceci étant acté, nous devons aussi faire prendre en compte le fait insulaire et je voudrais -et je le dis solennellement- que nous mettions la même énergie à défendre les RUP et les îles, et à faire prendre en compte cette dimension par la CRPM d'abord, par nos Etats membres ensuite et par l'UE enfin. Je vous rappelle que nous avons un support juridique à cette demande, que l'Article 349 traite des RUP mais que l'Article 174 vise expressément les régions insulaires, les régions de montagne et les régions faiblement peuplées. Nous avons une base juridique pour obtenir la prise en compte du fait insulaire et cela, aujourd'hui, c'est pour moi un objectif central de notre action. Si nous sortons des négociations qui sont en cours à l'heure actuelle, avec d'un côté comme cela est annoncé, la réduction d'ensemble de l'enveloppe budgétaire de la politique de cohésion avec des volets de politique de cohésion qui amoindrissent ou affaiblissent les dispositifs existants qui ont concouru au maintien à niveau ou au développement des régions insulaires ; si on accepte d'un côté de réduire l'enveloppe budgétaire et de l'autre de rester en l'état de politiques publiques qui ne prennent pas en compte le fait insulaire, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que la prochaine période de programmation sera inéluctablement une période de régression pour nos îles. Je sais bien – et c'est ce qui nous est souvent opposé par nos interlocuteurs- qu'il y a derrière le concept d'insularité une hétérogénéité de situations. Il y a des îles du nord, du sud, de l'ouest, des îles développées et d'autres qui le sont moins, des îles qui sont à quelques centaines de km de leur continent et d'autres à quelques jets de pierre, certaines qui ont quelques milliers d'habitants et d'autres 5 millions. C'est vrai ! Mais ce qui est vrai aussi, c'est que partout en Europe et quelles que soient les différences de situations, l'insularité entraîne de façon mécanique et constatée scientifiquement un certain nombre de distorsions, de difficultés structurelles que les politiques européennes doivent prendre en compte de façon systématique. Je souhaite citer un rapport des Chambres de Commerce et d'Industrie de Corse qui a chiffré le coût de l'insularité pour la Corse par an : entre 800 millions et 1 milliard d'euros, le différentiel entre des acteurs économiques qui sont sur le continent ou des acteurs économiques ou des ménages qui sont en Corse -qui pourtant n'est pas une île périphérique ou ultrapériphérique. Ceci doit être entendu par nos Etats et par les Institutions européennes ! Je vous proposerai que nous transposions cette méthode et cherchions à définir ensemble des critères qui nous permettraient d'objectiver les contraintes que font peser sur tous nos territoires, l'insularité.

Je termine sur ce point essentiel, nous devons parler d'une voix forte et nous devons parler ensemble, nous Commission des Îles. Nous ne sommes que 20 sur 150 mais nous sommes 20 et on ne peut pas, ne pas entendre ce que diront ensemble près de 20 millions de citoyens européens insulaires et vous les représentez dans cette Commission. Donc nous devons parler ensemble !

i) Nous devons parler ensemble à notre institution de référence, la CRPM. Cette AG doit être celle de la mobilisation et de l'engagement collectif à un moment charnière. Dans cette mobilisation

d'ensemble, je vous propose que la Commission des Îles affirme avec force la nécessité de faire prendre en compte nos besoins et nos attentes ;

ii) Vis-à-vis de nos Etats membres qui sont souvent pris dans des dossiers extrêmement complexes et importants. Mais nous avons besoin de leur soutien et appui, dans le cadre des négociations actuellement en cours au sein de l'UE, nous devons demander à nos Etats de rattachement qu'ils disent clairement, séparément et ensemble, que les îles ont besoin et ont le droit (cf article 174 TFUE) à un traitement spécifique dans le cadre des politiques publiques européennes.

iii) Troisième et dernier niveau : celui de la discussion à mener avec les Institutions de l'UE, le Parlement et la Commission. Ce qui vaut pour la politique de cohésion vaut également pour les 3 autres niveaux que j'aborde rapidement pour respecter le temps qui m'est imparti.

Les Transports : je voudrais faire un focus particulier sur ce point. Une île ne peut pas se développer économiquement, et même je dirais qu'elle ne peut pas vivre si elle n'a pas la maîtrise le plus large possible de ses transports maritimes et aériens. C'est un enjeu crucial pour nous : est-il suffisamment mesuré et pris en compte par l'Union européenne ? A mon avis, c'est non. Nous avons à réfléchir de ce côté-là. Je vous prends un exemple, celui du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) : ce mécanisme intègre un certain nombre d'îles et en laisse d'autres de côté (la Corse par exemple n'est pas dans les corridors retenus par le projet d'interconnexion en Europe et ce n'est pas acceptable). C'est une position raisonnable, il ne s'agit pas de demander à l'Europe de financer des infrastructures structurelles et structurantes qui, par capillarité, iraient dans tous les territoires insulaires ; économiquement cela ne tient pas. Par contre, ce dont nous avons besoin lorsque nous ne sommes pas intégrés dans le mécanisme global, c'est d'être autorisés à nous rattacher à celui-ci et par exemple les projets que nous portons ensemble -comme les projets de connexions aériennes- doivent être facilités pour nous permettre de nous rattacher aux grands couloirs de transport. Cela veut dire qu'il faut commencer à travailler sur un aménagement, notamment des aides d'état. On ne peut pas traiter les aides d'états sur les infrastructures -par ex. portuaires ou aéroportuaires pour les îles, qui ne peuvent pas être financées- uniquement sur une logique d'initiative privée. Il y a des besoins structurels qui relèvent de l'intérêt général. De la même manière, nous devons pouvoir mettre en place des connexions aériennes qui vont nous rattacher et nous relier aux grands hubs de circulation aérienne en Europe. De ce côté-là, des propositions seront faites. Je vous rappelle qu'à Bastia nous avons acté la mise en place d'une Task Force Transports (TF) au sein de la CDI, TF que pourrait rejoindre les îles particulièrement intéressées en détachant un certain nombre de ressources humaines qui seraient dédiées et travailleraient avec nous. Merci aux îles intéressées de se manifester.

Nous avons besoin ensemble et séparément d'une Commission des Îles de combat, d'une CDI qui réfléchit, innove et propose et cela ne peut se faire que si la décision politique est prise -dans chacune de nos îles, de nos régions, de nos territoires- de mettre à disposition de la CDI des moyens mobilisés pour lui permettre de jouer son rôle. Etes-vous prêts à le faire ? C'est une question essentielle. La Corse est prête à le faire, je lance un appel aux îles pour qu'elles détachent des moyens pour que la CDI fonctionne pleinement.

Troisième focus : l'énergie. Comme pour les transports, dans le monde de transition énergétique que nous vivons, nous ne pourrions pas assurer le développement de nos territoires si nous ne travaillons pas à notre autonomie énergétique. Nous avons les uns et les autres des enjeux largement identiques. Comment sortir des énergies fossiles le plus vite possible – tout en assurant l'absence de rupture dans le modèle énergétique- pour aller le plus vite et le plus loin possible dans une autonomie énergétique qui soit adossée si possible en totalité, aux énergies nouvelles renouvelables. Ceci est la problématique qui se pose à toutes les îles et nous devons être leader en la matière et de ce côté-là, on parlera des projets dans lesquels nous sommes engagés et des rendez-vous importants qui nous attendent.

Dernier mot sur **le tourisme**. Qu'on le veuille ou non, le tourisme reste pour beaucoup d'insulaires une locomotive et un pilier du développement économique. Il s'agit, là aussi, comme pour l'énergie d'assurer un changement de modèle. Comment passer du modèle de tourisme de masse que nous avons largement subi à un tourisme durable, intégré dans une vision globale qui nous permet de renforcer et d'optimiser cette ressource tout en l'intégrant dans une vision qui nous conduit à préserver ce qui est notre premier capital, à savoir le capital environnemental et humain. Il y a, à ce sujet, un projet CIVITAS DESTINATIONS dont nous allons parler tout à l'heure.

A nous de faire, personne ne le fera, à notre place.

J'ai commencé mon intervention en vous disant que j'étais inquiet, et peut être aussi, je le confesse, à certains moments comme vous, en colère, par rapport à ce que je considère être une prise en compte insuffisante par l'UE de nos attentes, de nos besoins et de nos droits ! Car je veux insister sur le fait que nous ne sommes pas dans une logique de sébile, de mendicité. Le fait insulaire entraîne des contraintes qui font naître des droits, conformément à l'esprit et aux principes de l'Union européenne. Nous ne faisons rien d'autre que de demander nos droits. Je suis inquiet, parfois en colère, mais je suis aussi profondément optimiste. Je pense qu'au moment où l'UE est remise en cause dans son principe même, elle a besoin de nous en tant que citoyens européens et citoyens insulaires. Une fois encore les seules batailles qui sont perdues sont celles qui ne sont pas menées. Si nous faisons ce que nous avons à faire, j'ai confiance et je pense que nous renverserons -ou tout au moins inverserons- le cours des choses et réussirons à obtenir, dans les mois à venir, les mesures de nature à garantir le développement harmonieux de nos territoires insulaires.

Je vous remercie.

Gilles SIMEONI

Président de la Commission des Iles

Président de la Collectivité de Corse